

*Deuxième lecture*

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Confirmation de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

*Vote final*

- Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 94.*

**Projet de loi N° 85**

**prorogant le décret relatif au fonctionnement et au financement des classes relais et des mesures internes aux établissements scolaires<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Christian Marbach** (PS/SP, SE).

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

**Entrée en matière**

**Le Rapporteur.** Uns liegt der Gesetzesentwurf zur Verlängerung des Dekrets über die Finanzierung und den Betrieb der Anschlussklassen und der schulinternen Massnahmen vor. Dieses am 1. Januar 2006 in Kraft getretene Dekret ist Ende August dieses Jahres abgelaufen und wird uns nun neu in Gesetzesform vorgelegt, wie es das Grossratsgesetz in den Artikeln 87 und 88 vorsieht, und soll bis zum Inkrafttreten des neuen Schulgesetzes Gültigkeit haben. Ich erlaube mir, dieses zu verlängernde Dekret kurz, wie folgt, zusammenzufassen. Es legt das Ziel der Anschlussklassen fest, nämlich die Wiedereingliederung von Jugendlichen mit stark auffälligem Verhalten in die Regelklasse sowie andere notwendige schulinterne Massnahmen für solche Schülerinnen und Schüler. Es regelt die Aufteilung der Finanzierung zwischen Gemeinde und Kanton sowie die Zahlungsmodalitäten. Dies ist notwendig, denn die betroffenen Schülerinnen und Schülern werden aus ihrem eigentlichen Schulkreis herausgelöst. Darin wird auch der Status der Lehrkräfte festgehalten sowie die Zuständigkeiten und die Oberaufsicht durch das Schulinspektorat geregelt. Die Kommission hat den Gesetzesentwurf geprüft. Bei ihren Beratungen kamen vor allem gesellschafts- und schulpolitische Anliegen zur Sprache, welche uns auch in naher Zukunft in diesem Rat beschäftigen werden. Ich verweise hier auf das sehnlichst erwartete Schulgesetz. So kann doch festgehalten werden, dass glücklicherweise von den insgesamt 35 000 Schülerinnen und Schülern wenige involviert sind. Allerdings stellt die Kommission fest, dass immer mehr Kinder auch aus der Primarschule davon betroffen sind. Sei dies wegen Schule Schwänzen, Motivationsmangel oder gesundheitlicher Probleme in Folge von Suchtmittelkonsum. Daher wird in nächster Zeit den schulinternen Massnahmen noch mehr Bedeutung zukommen, so zum Beispiel auch dem Schulsozialdienst. Zudem hält die Kommission fest, dass zur Umsetzung der im Dekret vorgesehenen Massnahmen neben den Lehrpersonen auch Institutionen wie dem Jugendamt, REPER (ehemals Choice), den Schulleitungen und den Mediatoren in der Primarschule in Zukunft immer grösser werdende Bedeutung zukommen wird. Ob die Schaffung eines Internates für besonders gravierende Fälle notwendig ist, wird in einer Arbeitsgruppe zur Zeit überprüft. Tatsache ist allerdings, dass in unserem Kanton ein Manko an solchen Plätzen besteht. Indessen war der Inhalt der Vorlage in keiner Art und Weise bestritten, daher empfiehlt Ihnen die Kommission einstimmig, auf den vorliegenden Gesetzesentwurf einzutreten und diesen im Sinne des Staatsrates zu genehmigen. Ich

<sup>1</sup> Message pp. 1890ss.

danke an dieser Stelle den Kommissionsmitgliedern für die konstruktive Zusammenarbeit und Frau Chasot für ihre kompetenten Auskünfte.

**La Commissaire.** Lors de l'adoption du décret, le 13 décembre 2005, j'avais terminé mon intervention d'entrée en matière en indiquant que le dossier ne serait pas clos après l'adoption du décret, qu'au contraire le travail allait se poursuivre et que nous tenterions d'y apporter les solutions au niveau de l'école mais que nous ne pourrions pas trouver toutes les solutions, que cela demandait l'effort de tous et de chacun là où il est.

Je vais reprendre là où je me suis arrêtée il y a trois ans. La lecture du message vous a permis, en effet, de constater le développement des différentes mesures au niveau des établissements, des classes relais, de l'organe de coordination, de l'unité mobile. Je n'y reviendrai pas, le rapporteur ayant présenté la situation.

Vous avez pu constater que nous avons construit les mesures dans le souci d'utiliser au mieux les ressources scolaires et extrascolaires de prévention, d'intervention, de traitement et de répression. Nous ne sommes cependant pas au bout, et sans doute nous ne pourrions jamais l'être dans l'absolu. Nous constatons en effet la nécessité constante d'évaluer, de corriger, d'adapter le dispositif pour toujours mieux l'ajuster à nos besoins. Ce qui ne changera pas, en revanche, ce sera la nécessité de nouer la gerbe des ressources à disposition. Je souhaite saisir l'occasion de remercier tous les partenaires impliqués pour leur effort au quotidien et le temps qu'ils ne comptent pas pour aider les élèves. Je pense aux enseignants, aux responsables d'établissement et aux inspecteurs de l'école primaire, aux directeurs et adjoints des cycles d'orientation, au Service de l'enfance et de la jeunesse, aux organes de prévention, tel le REPER, à la police, en premier lieu la brigade des mineurs et le chargé de prévention, au Service de la formation professionnelle pour les mesures de préformation, au Service public de l'emploi pour la mise à disposition des SeMO, aux communes pour leur effort et leur soutien tant matériels que réels pour la mise à disposition des personnes et des infrastructures.

Un proverbe africain que j'ai découvert dans le nouveau centre d'accueil des jeunes de Romont dit qu'il faut tout un village pour éduquer un enfant. Je ne dis pas qu'il faut tout un canton chez nous mais il faut beaucoup de volonté conjuguee, de travail coordonné et de vision partagée. L'effort est cependant à la mesure de l'objectif: permettre à chaque jeune de recevoir une formation scolaire et professionnelle. Accéder à une identité professionnelle reste en effet le meilleur facteur d'intégration alors que l'inaptitude à s'investir dans une formation ou un emploi marque le début de l'exclusion sociale et des dérives qui l'accompagnent. L'effort que je vous invite dès lors à faire est un pari sur l'avenir des jeunes concernés mais également – et vous le savez – sur notre avenir. Je vous remercie dès lors d'entrer en matière.

**Menoud Yves (PDC/CVP, GR).** Le 13 décembre 2005, le Grand Conseil a adopté ce décret avec une échéance

intermédiaire au 31 août 2008. Le Conseil d'Etat nous demande maintenant de le proroger sous forme de loi pour une durée limitée à l'entrée en vigueur de la très attendue nouvelle loi scolaire en cours d'élaboration.

A ce jour, les quatre différentes mesures prévues dans le décret 225 déploient déjà leurs effets positifs sur le fonctionnement de l'école obligatoire. Il se vérifie de plus que leur mise en œuvre est largement avancée, leur cohérence et leur complémentarité étant évidentes pour tous les partenaires de l'école. Cependant, au vu du tableau de synthèse qui a été joint au message, il est clair que la réalisation de ce projet ambitieux n'est pas encore aboutie et que ce dernier aura encore besoin d'un peu de temps pour que les quatre mesures prévues soient pleinement opérationnelles.

Comme au niveau des coûts, les montants ont été adoptés au plan financier et sont portés dans les budgets respectifs conformément au programme décrit dans le message, le groupe démocrate-chrétien ne peut que vous encourager toutes et tous à accepter l'entrée en matière et la nouvelle loi. En effet, il serait des plus dommageable de restreindre ce projet en cours de réalisation, d'une part, parce les premiers résultats en montrent la pertinence et, d'autre part, en raison des vertus et du bien-fondé pédagogique que sa mise en œuvre déploie.

**Chassot Claude (ACG/MLB, SC).** L'Alliance centre gauche a pris connaissance avec satisfaction du décret relatif au fonctionnement et au financement des classes relais. Cette démarche va dans le sens d'une réelle prise de conscience d'un état des lieux qui n'est malheureusement que le reflet d'un quotidien des plus inquiétants. Les situations de ces élèves présentant des carences éducatives, sociales sont de plus en plus récurrentes et ne sont que le reflet d'une transformation de notre société, une bombe à retardement dont les dommages collatéraux pourraient avoir des retombées inévitables sur le tissu et les institutions sociales de notre canton qui, du reste, ne manquent pas de travail et d'occupation.

Pour celles et ceux d'entre nous qui ont un certain recul, force est de constater que les familles ne peuvent plus s'occuper des droits et des devoirs qui sont les leurs. La soupe monte et ce n'est pas en s'asseyant sur le couvercle de la marmite de cette jeunesse en mal de vivre, de repères et de cadre, que nous pourrions résoudre ces difficultés.

Dans ce sens, il serait souhaitable que le concept des classes relais soit complété par un volet mettant en avant la possibilité d'une prise en charge de ces adolescents, dans la mise en place de structures d'internat. Il ne faudrait pas que l'analyse future que nous pourrions effectuer sur des résultats obtenus par la mise en place de ces classes débouche sur une demi-réussite à cause d'un tableau de prestations qui ne serait pas complet. Lors de la séance de la commission ad hoc du 19 septembre, M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement nous a informés que trois classes relais seraient mises sur pied, deux à Fribourg, une à Bulle. Pour argumenter cette ouverture dans le sud, M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement nous a donné lecture d'un mail envoyé par l'administrateur des écoles de Bulle qui fait part de son inquiétude à la DICS face à des enseignants de

l'école enfantine – tenez-vous bien! – qui se trouvent déjà face à des situations ingérables. Il y a donc un réel besoin dans tout le canton.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, je fais ici une analyse en parallèle à ce qui se passe actuellement pour les adolescents concernés par l'enseignement spécialisé. A titre personnel, et compte tenu du fait que le Service de l'enseignement spécialisé se trouve désormais sous votre responsabilité, M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement, je souscris à l'idée que des adolescents concernés par ces mesures et habitant le sud puissent avoir accès pour une préformation professionnelle à une classe qui se trouve et qui se trouvait à Bulle. Cette dernière a été radiée du canton, de la carte scolaire on va dire, en 2004. Des élèves habitant Châtel-St-Denis, l'Intyamon ou Bellegarde par exemple, doivent se lever aux aurores pour fréquenter la seule structure en fonction dans ce canton et qui se trouve à Villars-sur-Glâne. Ces élèves-là, qui ont encore plus de difficultés que ceux dont nous parlons aujourd'hui, méritent une attention particulière. Je compte sur vous, M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement, pour remédier à cette inégalité de traitement dans le cadre de la révision de la loi sur l'enseignement spécialisé figurant dans la plan gouvernemental 2007-2011, défi 1.

L'Alliance centre gauche acceptera par contre bien entendu le projet de décret N° 85 et entre en matière.

**Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR).** Le groupe de l'Union démocratique du centre va soutenir à l'unanimité l'entrée en matière de ce projet de loi n° 85, prorogeant le décret jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire.

**Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE).** Die SP-Fraktion stimmt dem vorliegenden Gesetzesentwurf ohne Änderungsanträge einstimmig zu. Die Einführung der Anschlussklassen und der schulinternen Massnahmen sind für die Schulen und die Gemeinden eine grosse Entlastung und Hilfe. Auch wenn der Start etwas schwierig und harzig war, wurden doch schon Verbesserungen in die Wege geleitet und umgesetzt. Die verschiedenen Massnahmen beginnen bereits eine positive Wirkung auf den Betrieb der obligatorischen Schule zu zeigen. Ganz wichtig erscheint mir, dass der sozialpädagogischen Betreuung der Schülerinnen und Schüler gegenüber der Unterrichtszeit mehr Platz eingeräumt wird. Auch begrüsse ich sehr, dass den Lehrpersonen ein operativer Leiter zur Seite gestellt wurde, um sie zu unterstützen. Was die Einrichtung der mobilen Einheit betrifft, ist eine ganz enge Zusammenarbeit mit dem Jugendamt enorm wichtig. Hier sollten keine Überschneidungen stattfinden und eine optimale Koordination sollte gewährleistet sein. In den Schulen selber müssen wir aber noch vermehrt auf Prävention setzen. Und schon vor Ort den Lehrpersonen Coaching und Lösungen anbieten. Die Schulische Sozialarbeit, wie sie in vielen Kantonen schon existiert, könnte eine Hilfe- und Präventionsleistung anbieten. Für mich ist es unumgänglich, dass die Schulische Sozialarbeit ein fester Bestandteil unserer Schulen wird und in die schulinternen Massnahmen, um verhaltensauffällige Jugendliche zu begleiten, integriert wird. Auch

begrüsse ich, dass der Staatsrat eine Arbeitsgruppe gebildet hat, um den Bedarf nach einem Internat abzuklären. Eine umfassende Betreuung ist wichtig, weil Eltern oft überfordert sind und ihre erzieherischen Aufgaben nicht wahrnehmen können. Zum Schluss danke ich Frau Staatsrätin Isabelle Chassot, dass sie die Problematik erkannt hat und auch Lösungen vorschlägt.

**Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC).** Le groupe libéral-radical s'est penché avec attention sur ce projet de loi. Nous constatons qu'il s'agit de prolonger le décret adopté par notre Grand Conseil le 13 décembre 2005, que les mesures de ce décret sont déjà presque totalement mises en œuvre – nous saluons d'ailleurs l'excellent travail effectué à ce jour – que ce projet de loi a une durée limitée, que la nouvelle loi scolaire, attendue avec impatience, reprendra les mesures fixées dans le décret du 13 décembre 2005.

Fort de ces considérations, le groupe libéral-radical accepte à l'unanimité l'entrée en matière sur ce projet de loi.

**Le Rapporteur.** Ich danke allen Sprecherinnen und Sprechern der Fraktionen und stelle fest, dass das Eintreten nicht bestritten ist. Wie anlässlich der Kommissionssitzung stelle ich fest, dass vor allem schulpolitische Fragen und Gedanken allgemeiner Art auch hier von den Sprechern erwohnen wurden. Da sich keine neuen Elemente ergeben haben, gebe ich das Wort weiter an Frau Regierungsrätin Chassot zur Beantwortung gewisser Fragen, insbesondere der Frage von Herrn Chassot sowie vielleicht auf die Schulsozialarbeit, die von Frau Krattinger erwähnt worden ist.

**La Commissaire.** Tout d'abord, il me paraît important de remercier l'ensemble des intervenants qui, au nom de leur groupe parlementaire, acceptent l'entrée en matière et le contenu de la loi qui est de prolonger le décret existant.

Je souhaiterais cependant, en préliminaire, vous rappeler que nous parlons d'une toute petite minorité des élèves de notre canton. Cela fait 4 à 5% des élèves qui nous causent des difficultés, qui nous posent problème, pour lesquels nous devons nous soucier. C'est une partie importante mais je ne voudrais pas que l'on ressorte de cette salle avec l'impression que nos élèves ne vont pas bien. 95% d'entre eux vont très bien et suivent une scolarité sans difficultés majeures, si ce n'est évidemment les crises liées à l'adolescence également. Cela étant dit, il est important de trouver des solutions pour ces 5% de problèmes. C'est là l'aune à laquelle nous serons mesurés aussi de nos possibilités d'intervention.

S'agissant des différentes questions qui ont été posées, je me permettrai de m'arrêter d'abord à la structure d'internat pour laquelle un groupe de travail, formé de la Direction de la santé et des affaires sociales et de ma Direction, travaillera. Cela n'a pas été intégré comme tel au plan financier – vous l'avez vu – parce qu'il faut évidemment d'abord élaborer les mesures, examiner aussi la faisabilité, la nécessité et ensuite l'opportunité et, le cas échéant, la placer dans le cadre des structures

existantes que nous avons et examiner s'il ne s'agit pas de modifier la mission d'une de ces institutions en tant que telles.

S'agissant ensuite de la préformation professionnelle des jeunes qui suivent l'enseignement spécialisé, c'est là effectivement également un de nos soucis; c'est un souci qui est compris dans le cadre des travaux que nous menons sur le concept de l'enseignement spécialisé. Il s'agit aussi d'offrir à ces jeunes des possibilités de formation et des possibilités d'intégration tout court dans notre société en tant que telle.

S'agissant de la «Schulsozialarbeit» en tant que telle, nous attendons avec intérêt l'évaluation à laquelle nous avons participé de ce projet qui devrait se terminer en février 2009. C'est aussi une possibilité et le décret que vous allez accepter de prolonger ce matin prévoit la possibilité d'intégrer non seulement des enseignants mais également des thérapeutes ou des pédagogues issus notamment aussi du monde du travail éducatif. C'est là un élément qu'il faudra examiner en termes de dispositif une fois que nous aurons l'évaluation.

Avec ces remarques, j'ai terminé.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Première lecture

ART. 1

**Le Rapporteur.** La commission vous propose à l'unanimité d'adopter cet article selon la version du Conseil d'Etat. Sinon pas de remarques.

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

### Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 83 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot

(SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Sigen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschoop (SE, PS/SP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 83.

## Motion populaire N° 1506.07 Jeunesse socialiste fribourgeoise (droit de vote à 16 ans)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Dans notre vie de citoyens et, pour les plus chanceux d'entre nous, de parlementaires, les occasions de promouvoir notre canton, de lui donner une image avant-gardiste, d'oser faire le pas dans un domaine déterminé, sont relativement rares. Parfois, nous avons ce courage, comme en 2004, lorsque nous avons adopté dans notre nouvelle Constitution le droit de vote donné aux étrangers au niveau communal, et parfois, nous ne l'avons pas!

A chaque fois qu'il s'agit de droits politiques, qu'il s'agit de donner un droit de vote ou d'éligibilité à qui que ce soit de nouveau, il y a toujours deux clans qui s'affrontent. Les progressistes d'abord, qui croient à une société en devenir, à une société dont chacun des membres est une personne responsable, qui évolue, qui croit à une société susceptible de s'améliorer. Face à eux, il y a les personnes qui veulent maintenir le *statu quo*, qui sont persuadées que ces choix futurs sont moins bons que les choix antérieurement faits et qui sont encore applicables aujourd'hui. Qui a raison? Qui peut oser prétendre avoir raison? Personne, puisque seul l'avenir nous le dira! Seul l'avenir jugera nos actions passées. Mais souvenez-vous que nous avons un petit historique à ce sujet-là. Notre société a déjà dû prendre quelques décisions dans les dernières années, décisions qui toutes ont été couronnées de succès.

En 1971 d'abord, il s'agissait du droit de vote des femmes au niveau fédéral. Mesdames les Elues, toutes les

<sup>1</sup> Déposée et développée le 25 février 2008, BGC p. 1945; réponse du Conseil d'Etat le 8 juillet 2008, BGC p. 1931.